Transformation d'une pépinière d'entreprises en une école de production Y-FAB

Les Corats

03400 TOULON SUR ALLIER



MAITRE D'OUVRAGE
C.C.I. de l'ALLIER
17, cours Jean Jaurès
03000 MOULINS

ARCHITECTE :
METRE CARRE - FREDERIC CHALMIN
19, rue Paul Bert
03000 MOULINS
Tél : 04.70.44.82.81
Mél : metre.carre@orange.fr

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION :
BET SEQUOIA
2 place de la Mairie
03230 BEAULON
Tél : 04.70.46.09.94
Mél : info@bet-sequoia.fr

BE FLUIDES :
BET SEQUOIA
2 place de la Mairie
03230 BEAULON
Tél : 04.70.46.09.94
Mél : info@bet-sequoia.fr

BE FLUIDES ELECTRICITE :
BET B2ES
Les Loges Ponthenats
03230 THIEL SUR ACOLIN
Tél : 04.70.42.56.61
Mél : pierre.bigot@b2es.fr

Lot n°02
MENUISERIES

CCTP

Dossier	25-17
Date	23/07/2026
Phase	DCE
Indice	

Sommaire

Clôture **5**
MENUISERIE ALUMINIUM SERRURERIE **5**
Menuiseries extérieures en aluminium laqué 5
Fenêtre et châssis 5
Blocs portes **6**
Divers **6**

Code	Désignation
02.1	**Prescriptions techniques**
02.1.1	Normes et règlements

L'entreprise du présent lot devra exécuter ses ouvrages selon les règles de l'Art et les textes en vigueur au jour de la soumission, et notamment:

Selon les D.T.U. et plus particulièrement
- 36.1 - Memento de 05.74 sur le choix des fenêtres en fonction de leur exposition
- 36.2 P1-1 et P1-2
 Travaux de bâtiment - Menuiseries intérieures en bois - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types
 Travaux de bâtiment - Menuiseries intérieures en bois - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
- 39.1 - Vitrerie
- 39.4 suivant modification du 07/2012 - Miroiterie et vitrerie en verre épais
- et cahier des charges spéciaux y afférant

Selon les normes françaises et plus particulièrement
- N.F. P 23 305/A1 à 510 - Menuiseries extérieures
- N.F. B 32 002 et 003 - Verre étiré et glace
- N.F. P 26 101 à 27 401 - Quincaillerie, serrurerie
- N.F. P 78 101 à 331 - Vitrerie - miroiterie
- N.F. X 10 011 - Résistance des matériaux

Selon les règles de mise en oeuvre et plus particulièrement
- Règles Tecmaver pour la mise en oeuvre des matériaux verriers.
- Règles C.C.B.A. concernant la liaison avec le B.A.
- Label confort acoustique Acotherm.

Selon les arrêtés et décrets et plus particulièrement
- Du 13/12/1963 relatif aux mesures de sécurité concernant les échafaudages,
- 65/48 du 8.1.65 portant règlement d'administration publique concernant la sécurité des travailleurs et notamment dans le Bâtiment et les Travaux Publics.

02.1.2 Conditions particulières

Sans objet

02.1.3 Contenu des travaux

Les prix remis par l'entreprise devront inclure
- la fourniture et la pose de la totalité des ouvrages décrits dans ce document,
- la fourniture et la pose des quincailleries et serrureries correspondant aux ouvrages décrits,
- les scellements, rebouchages, raccordements, calfeutrements nécessaires à une parfaite exécution. Dans le cas d'incorporation d'huisseries dans des murs en béton banché, celles-ci seront fournies au lot gros oeuvre pour incorporation.
- La protection contre les intempéries et les chocs des menuiseries au cours de leur stockage et après leur pose jusqu'à la réception.
- Les échafaudages et dispositifs de sécurité nécessaires pendant la durée des travaux,

02.1.4 Pose des menuiseries

En attendant leur mise en place, les menuiseries seront entreposées à l'abri de l'humidité et dans des conditions telles que la qualité des fournitures ne risque pas d'en être altérée.
Les menuiseries seront posées avec la plus grande précision et en aplomb parfait à leurs emplacements définis par les documents contractuels ou par les ordres de l'architecte.
Elles seront fixées avec soin, de manière à ne pouvoir se déplacer pendant l'exécution des scellements, lesquels, y compris les raccords, sont à la charge de l'Entreprise adjudicataire du présent lot.
Les cales et les étrésillons provisoires nécessaires seront placés par l'adjudicataire de façon à empêcher toute déformation des menuiseries durant l'exécution des travaux relatifs aux autres corps d'état.
Les angles vifs de toutes les parties susceptibles d'être détériorées pendant l'exécution des travaux, seront protégés au moyen de tout dispositif de protection au choix de l'Entrepreneur. Ce dispositif sera laissé en place pendant la durée des travaux autant de temps que l'architecte l'exigera.
L'Entrepreneur devra toujours vérifier sur place les mesures des ouvrages qui lui seront commandés, de manière qu'ils s'ajustent convenablement aux emplacements où ils doivent être posés, et principalement avec l'isolation par l'intérieur Les ouvrages qui ne s'ajusteront pas parfaitement seront refusés, sans que l'Entrepreneur puisse réclamer dans la mesure où les menuiseries auront été commandées avant l'achèvement des maçonneries qui doivent les recevoir.
Sauf spécifications contraires, la fourniture et la pose des ferrures (quincaillerie comprise) des menuiseries neuves, sera toujours due par l'Entrepreneur de menuiserie qui sera ainsi responsable du bon fonctionnement de la totalité de l'ouvrage pendant le délai de garantie.
Les obligations de l'Entrepreneur comprennent outre les remplacements et réparations, tous les frais de dépose, transport, pose ou repose nécessaires, ainsi que les frais entraînés afférant à d'autres corps d'état.
L'entretien comprend, en outre, le jeu à donner aux parties mobiles, le remplacement ou le redressement des parties gauchies ou désajustées, le remplacement des ferrures et des pièces de quincaillerie fournies par l'Entrepreneur, et dont le fonctionnement serait reconnu défectueux à l'usage, ainsi que la réfection des peintures endommagées par ces travaux.
Il devra assurer la parfaite étanchéité de ses menuiseries en relation avec le Maçon, le Vitrier : pose de joints, calfeutrements, etc...

Code	Désignation
02.1.5	**Réservations, prises et scellements** L'entrepreneur du présent lot a la charge de tous les trous, réservations, percements, prises et scellements et tous garnissages nécessaires à la pose de ses ouvrages. Il devra indiquer en temps utile, au gros-oeuvre, toutes les réservations nécessaires à la mise en place de ses ouvrages. Il devra la fourniture de tous les éléments de fixation qui seraient à incorporer au gros-oeuvre Il sera solidairement responsable avec l'entreprise de gros-oeuvre de toutes les prises, réservations et scellements et divers incorporés au gros-oeuvre
02.1.6	**Gravois Nettoyage** Tous les déblais, déchets et gravois provenant des travaux du présent lot sont évacués aux décharges par le titulaire du présent lot. Il est rappelé à l'entrepreneur de veiller à ce qu'aucun dégât ou salissure quelconque ne soit fait aux ouvrages des autres corporations.
02.1.7	**Sécurité de chantier** Les protections nécessaires destinées à assurer la sécurité du personnel, suivant la législation en vigueur, sont à la charge du présent lot et comprises dans son prix.
02.1.8	**Documents à fournir en début de chantier** a) Le type (marque et référence) des menuiseries proposées. b) Un plan de détail renseigné et coté, élévation et coupe (éch. 1) précisant les dispositions de raccordement avec les doublages et les éléments de gros-oeuvre, ainsi que les dispositions d'étanchéité et d'habillage de finition. - L'avis technique éventuellement délivré - Le procès verbal d'essais des menuiseries relatif aux étanchéités à l'air et à l'eau c) La liste avec les références des quincailleries proposées. NOTA: Les indications sur les types de menuiseries et les vitrages sont données dans chaque article à titre indicatif. Il est bien entendu qu'il appartient à l'Entreprise tant au stade de l'étude que lors de l'exécution, de vérifier que ces indications sont suffisantes et qu'elles permettent de satisfaire aux obligations de résultats.
02.1.9	**Coordination avec les corps d'état** Les travaux de ce lot seront exécutés en étroite liaison avec toutes les entreprises et notamment de maçonnerie, de plâtrerie et d'électricité ; particulièrement en ce qui concerne les réservations et les dimensions de tableaux qui lui ont été laissées par le maçon. S'il n'y avait pas bonne concordance entre les plans et la réalisation, l'entrepreneur devrait en avertir immédiatement le maître d'œuvre ou le coordinateur de travaux avant le début de ces travaux et demander l'inscription en P.V., lui permettant ensuite d'en demander rectifications, réparations ou indemnités au maçon.
02.1.10	**Qualification professionnelle** Sans objet
02.1.11	**Visite du site** L'entreprise pourra visiter les lieux afin de pouvoir se rendre compte des travaux à réaliser et notamment en ce qui concerne les travaux sur existant et ne pourra prétendre à aucune plus value sur des travaux mal appréciés.
02.1.12	**Métrés** Le devis quantitatif du présent lot a été effectué par: BET SEQUOIA 2 place de la Mairie 03230 BEAULON tel 04.70.46.09.94 Pour présenter son offre, l'entreprise utilisera obligatoirement la décomposition annexée au dossier de consultation, (soit papier, soit Excel), la colonne "Qté entr." lui servant à inscrire sa propre quantité en cas de discordance; les montants figurant à l'acte d'engagement tiendront compte des quantités de l'entreprise. Dans le cas où il n'estimerait pas nécessaire d'apporter de correctifs ou de compléments, les quantités proposées seront considérées acceptées forfaitairement par l'Entrepreneur. En se servant de la décomposition annexée au dossier de consultation sans y apporter des corrections, l'entreprise entérine, de fait les chiffres proposés et les accepte. Dans ce cas, aucune augmentation du marché ne pourra être revendiquée, (marché global et forfaitaire). NOTA IMPORTANT sur la DPGF fournie éventuellement sous format Excel : La DPGF étant réalisée avec un logiciel spécifique, sa fourniture en format tableur Excel ne peur être qu'une transformation. S'agissant de transfert informatique élaboré à partir de passerelles entre différents logiciels il est possible que certains dysfonctionnements apparaissent et soient causes d'écritures erronées (reports, formules erronées,non prise en compte de certains montants ou récapitulatif...).C'est pourquoi l'entreprise est invitée à vérifier sa soumission tableur avec celle remise en format PDF ou papier

Code	Désignation
02.1.13	Localisation Il est précisé à l'entrepreneur qu'il ne pas pourra arguer d'un oubli de localisation du CCTP, pour prétendre à supplément sur le prix forfaitaire de son marché, si l'ouvrage concerné figure aux plans, ou à tout autre document du DCE.
02.1.14	Contenu des prix unitaires Ce CCTP a pour objet de définir les travaux à réaliser et leur mode d'exécution. Il n'a aucun caractère limitatif. Il demeure contractuellement convenu que l'entrepreneur devra l'intégralité des travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, conformément à la réglementation et aux normes en vigueur. Il devra inclure dans son offre toutes les sujétions et dispositifs pour la réalisation des travaux, pour assurer la sécurité et la protection des ouvrages déjà réalisés. Le DPGF, établi et complété suivant le modèle annexé, donnera les quantités et prix unitaires de chaque ouvrage. Ces prix unitaires s'entendent fournitures neuves et mise en oeuvre incluses. Lorsque le CCTP décrit un procédé de mise en oeuvre d'un ouvrage, il est acté que l'entreprise devra intégrer au prix unitaire la valeur de tous les ouvrages accessoires nécessaires au parfait achèvement "du dit" ouvrage, cf.Avis Technique, notices et recommandations de mise en oeuvre du fabricant ou/et fournisseur, sans qu'il soit nécessaire d'en faire mention au CCTP.
02.2	**Clôture**
02.2.1	**Potelet en acier galvanisé pour bouton de sortie** Fourniture et pose d'un potelet en acier galvanisée hauteur 1.20 ml avec réservation pour pose du bouton de sortie. Y compris fixation dans massif béton à la charge du présent lot ***Localisation** : pour sortie par le portillon sur rue*
02.2.2	**Fourniture et pose d'une ventouse et d'un ferme porte** Fourniture et pose d'un ferme porte hydraulique sur portillon existant Réglage de la vitesse et de la force de fermeture Réglage en continu de l'a-coup final pour une fermeture parfaite Y compris fourniture et pose d'une ventouse 300 kg ***Localisation** : Portillon posé lors de la tranche précédente*
02.2.3	**Tôle en acier laqué** Fourniture et pose d'une tôle en acier laquée sur potelet du portillon existant y compris découpe pour encastrement de la platine d'interphone ***Localisation** : portillon existant*
02.3	**MENUISERIE ALUMINIUM SERRURERIE**
02.3.1	**Ouverture dans bardage existant** Dans bardage double peau existant travaux comprenant: Découpe du bardage au droit de l'ouverture Dépose et évacuation du bardage se trouvant au droit de l'ouverture Adaptation de l'ossature existante Pose d'une ossature en périphérie de l'ouverture pour permettre la fixation du bardage au droit du linteau et des tableaux et appuis Fourniture et pose d'un précadre en acier laqué en périphérie de l'ouverture
02.3.1.1	**Création d'une ouverture dimension 100/210 cm** ***Localisation** : entre atelier 1 et atelier 2*
02.3.1.2	**Création d'une ouverture dimension 400/100 cm** ***Localisation** : Façade de l'atelier 2*
02.3.1.3	**Création d'une ouverture dimension 26/26 cm** ***Localisation** : au dessus de la porte pour pose d'une grille de ventilation*
02.3.2	**Menuiseries extérieures en aluminium laqué** Avant la mise en fabrication l'entreprise fournira un dossier d'exécution des ouvrages contenant : - Plan détaillé des menuiseries avec schéma des eaux de ruissellement extérieures - Positionnement et nature des joints d'étanchéité à l'air et à l'eau - Mode de fixation à la structure principale - Certificat CEKAL / avis techniques / certificat AEV
02.3.2.1	**Fenêtre et châssis** Les côtes sont données à titres indicatif. L'entreprise doit fournir un plan d'exécution à l'architecte avant de lancer la fabrication. Dormant en profil tubulaire avec rupture de pont thermique assurée par barrettes en polyamide armé, entre fer de 9 mm. Assemblage des profils en coupe d'onglet Joints d'étanchéité, drainage, etc... Entièrement vitré par vitrage isolant Sujétions particulières: Mise en oeuvre dans ouverture neuve en applique avec fourrure pour rattrapage de l'épaisseur du doublage intérieur

Code	Désignation
	La section des profils de l'ensemble seront à déterminer suivant la hauteur Calfeutrement périphérique étanche Paumelles, crémone encastrée et poignée en aluminium Vitrage isolant de sécurité composé de deux glaces feuilletées peu émissif face 3 Ug=1.1 Fourniture et pose dans feuillure métalliques sous parcloses fixées par emboîtement y compris bandes préformés et calage La mise en oeuvre des vitrages sera conforme au DTU 39 ainsi qu'aux prescriptions générales de mises en oeuvre exigées par le fabricant Y compris appuis en aluminium laqué Y compris pose des entrées d'airs fournies par le lot Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire 8 U/cellule Suivant plans et détails de l'architecte
02.3.2.1.1	Avec double vitrage isolant deux faces feuilletées et remplissage argon
	Coefficient thermique Uw < 1,30 W/m²k
02.3.2.1.1.1	**Chassis fixe 400/100**
	y compris montants intermédiaires formants 4 châssis de tailles identiques
	***Localisation** : en façade de l'atelier 2*
02.3.2.1.1.2	**Pose d'entrée d'air**
	pose d'entrée d'air (fournies par le lot ventilation) y compris mortaisage
	***Localisation** : dans châssis existant ou neuf*
02.4	**Blocs portes**
02.4.1	**Bloc porte CF 1/2 heure pré-peint**
	Comprenant la fourniture et la pose : Huisserie métal à recouvrement Les huisseries devront faire l'épaisseur totale des cloisons Porte à âme pleine en panneaux de particules pressés (masse volumique 440kg/m3 minimum) avec parement aux deux faces finition pré-peint. Joint d'étanchéité résistant au feu Un PV de classement au feu sera fourni à l'architecte lors de la fourniture des blocs portes. Ferrage par trois paumelles de 140 mm par vantail soudées sur l'huisserie. Ensemble type EST51 en inox de chez NORMBAU ou équivalent avec béquille double et rosaces Fermeture par serrure à tête carrée, spécifique locaux techniques Les blocs-portes se trouvant dans les cloisons montées par le Plâtrier, seront fournis à celui-ci qui en assurera la pose
02.4.1.1	**Bloc portes 140 x 190 cm**
	***Localisation** : porte des placards électriques dans les ateliers 1 et 2*
02.4.1.2	**Bloc portes 90/204**
	***Localisation** : porte entre les ateliers 1 et 2*
02.4.2	**Butoirs de portes en caoutchouc**
	Butoirs de portes muraux Ils seront fixés par chevilles et vis. ***Localisation** : Derrière les blocs portes neufs*
02.5	**Divers**
02.5.1	**Plinthes en médium**
	En médium qualité marine à bord arrondis à peindre, vissées dans chevilles PVC scellées. Elles seront coupées à onglet ou faux onglet aux angles saillants et rentrants. Jointoiements entre éléments de plinthes. Hauteur 110 mm
	***Localisation** : En pied des doublages neufs et existants*

RECAPITULATIF
Lot n°02 MENUISERIES

02.2 - Clôture

02.3 - MENUISERIE ALUMINIUM SERRURERIE

02.4 - Blocs portes

02.5 - Divers

Fait à _____

le _____

Bon pour accord, signature, Maître d'Ouvrage	Signature et cachet de l'Entrepreneur